

21^{ème} session extraordinaire de l'ICCAT

Dubrovnik (Croatie) du 12 au 19 novembre 2018

Déclaration du Gabon à l'ouverture des travaux de la sous-commission 1

Monsieur le Président de l'ICCAT ;

Monsieur le Secrétaire exécutif de l'ICCAT ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est un réel plaisir pour moi, au nom du Gouvernement de la République Gabonaise, de prendre la parole dans cette sous-commission.

Je tiens tout d'abord, avec la délégation qui m'accompagne, à adresser mes vifs remerciements aux autorités de la République de Croatie pour avoir bien voulu accepter d'organiser cette session extraordinaire. Mes remerciements vont également à l'endroit de Monsieur le Maire de cette belle ville baptisée le Paradis et le Secrétariat de l'ICCAT pour l'excellent travail qu'il ne cesse d'exercer au nom des Parties contractantes.

Le Gabon se réjouit de la volonté de l'ensemble des CPC à adopter des mesures responsables au vu de l'état préoccupant des stocks de thonidés tropicaux. Aussi, nous félicitons les auteurs des projets de révisions de la recommandation 16-01.

Monsieur le Président, le Gabon pour sa part, ne dispose pas de flottille thonière, mais nous octroyons des licences de pêches au titre de la pêcherie thonière. Pour cette raison et soucieux de l'état de ces stocks, nous avons pour le compte de l'année 2017, attribuer des licences conditionnées par l'application des mesures telles que la limitation du nombre des DCP, la réduction du nombre des navires d'appui, l'embarquement des observateurs à bord et le renforcement du programme annuelle de surveillance.

A cet effet, pour cette session, le Gabon souhaite la prise de nouvelles mesures visant à garantir le rétablissement des stocks surexploités à des taux de probabilité raisonnables, notamment :

- L'adoption d'un TAC approprié, répartis équitablement entre les CPC, des limites des capacités en fonction du TAC, une réduction du nombre de DCP par navire et une limitation du nombre des navires d'appui ;
- L'extension de la période/zones de fermeture de pêche pour la senne sous DCP au-delà des limites actuelles ;
- L'utilisation des DCP biodégradables et non emmêlant ;

- L'adoption des définitions et des nouveaux formulaires de transmission de données sur les DCP recommandés par le SCRS.
- L'évaluation en 2019 du stock du thon albacore.

Aussi, le Gabon espère que les travaux de cette sous-commission seront fructueux et permettront de sauvegarder la durabilité de l'ensemble des stocks surexploités.

C'est fort de ce qui précède que le Gabon réitère sa disponibilité à travailler avec l'ensemble des CPC en vue de l'amélioration des niveaux de durabilité des stocks et garantir la pérennité de nos ressources pour soutenir le secteur de la pêche thonière à l'avenir et d'atteindre les objectifs de cette réunion.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite une réunion productive.